



Prime de précarité en fin de cdd

Par **grisey**, le 17/08/2009 à 16:29

Bonjour,

J'ai terminé le 31 juillet 2009 un CDD d'un an dans une creche en tant qu'aide auxiliaire de puériculture (CAP Petite Enfance) en remplacement d'une auxiliaire de puériculture en congé maternité.

Fin juin 2009 la directrice me propose un poste en CDI en tant que cuisiniere et femme de ménage. Je n'ai pas répondu a sa proposition par écrit.

(la proposition ne m'interesse pas du tout je n'ai aucune qualification de cuisiniere !!!!)

Début Aout j'ecrit une lettre en recommandé avec accusé de réception a la directrice en lui demandant : attestation assedic, certificat de travail, solde de tout compte, fiche de paie, prime de précarité.

Quelques jours plus tard je recois mes documents sauf la prime de précarité en me disant par lettre que j'ai refusé un CDI qu'elle n'avait pas à me verser la prime de précarité.

Y ai-je le droit en sachant que le CDI n'est pas similaire au poste precedent? je n'ai pas de qualification en cuisine! AUCUNE!!

Que dois je faire ?

En vous remerciant d'avance.

Par **caromaiwen**, le 17/08/2009 à 19:58

Bonjour regardez le lien suivant il est clairement indique que le cdi doit etre pour un poste similaire

<http://www.juritravail.com/archives-news/contrat-de-travail/197.html>